



Conduite d'immeuble
Conduite montante (CI/CM)

N°12

Branchement particulier

SOMMAIRE

Caractéristiques	2
Identification et repérage du robinet de branchement particulier	2

**Attention**

Dans les installations neuves, les compteurs doivent être installés à l'extérieur des logements.

Le branchement particulier est la partie d'ouvrage située immédiatement en amont du compteur et raccordant ce dernier aux parties de l'installation, commune à la desserte de plusieurs logements : conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive ou encore nourrice pour compteurs.

Caractéristiques

Le branchement particulier ne doit pas traverser des locaux privatifs autres que ceux desservis par ledit branchement. Lorsqu'il est situé hors gaine, il doit être en tube d'acier ou en tube de cuivre protégé mécaniquement sur tout son parcours en partie commune par un dispositif permettant, notamment, l'aération.

Tout branchement particulier est muni d'un organe de coupure individuelle situé avant le point d'entrée de la tuyauterie dans le logement desservi, et au même niveau que celui-ci.

Lorsque le compteur est en partie commune, le robinet de compteur fait office d'organe de coupure individuelle. Cet organe doit être :

- accessible en permanence
- facilement manœuvrable
- muni d'une plaque d'identification indélébile

Identification et repérage du robinet de branchement particulier

CAS GÉNÉRAL

L'identification et le repérage des installations sont placés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Une plaque indélébile doit être fixée sur le robinet de branchement particulier (ou à proximité immédiate).



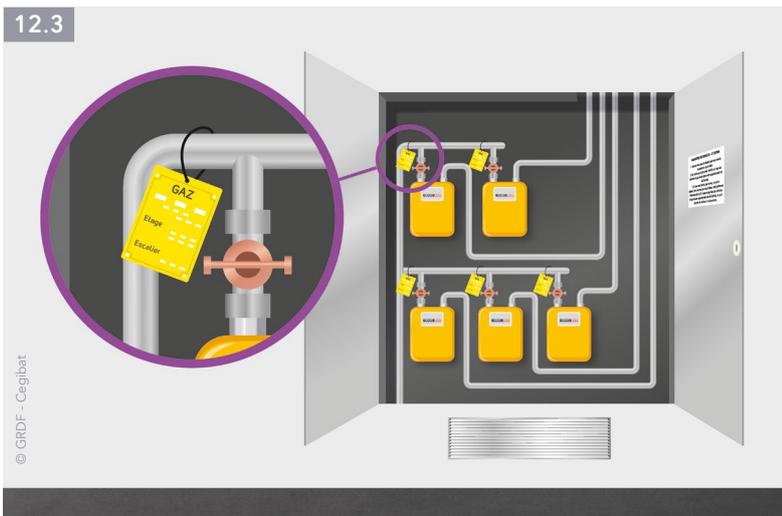
12.2



Afin de pouvoir identifier le logement desservi, une seconde plaque (avec un code identique à celui de la première) est fixée sur le chambranle de la porte palière ou sur la plinthe, à proximité immédiate de la porte palière.

Le code à reporter sur chacune de ces deux plaques est fourni par GRDF pour chaque logement, a minima 15 jours avant la date prévue de remise de l'ouvrage. Il est constitué de trois chiffres, à savoir le numéro de folio de la référence client (figure 12.2).

12.3



CAS PARTICULIER DES COMPTEURS REGROUPÉS DANS UN LOCAL TECHNIQUE GAZ (OU UN PLACARD TECHNIQUE GAZ OU UN PTGE)

Lorsque les compteurs sont regroupés dans un local technique gaz (ou un placard technique gaz ou un PTGE), la plaque d'identification du robinet comporte la référence de l'escalier et de l'étage du logement desservi par l'installation, en plus du numéro prévu ci-dessus, permettant l'identification du logement (figure 12.3).



Définitions

Placard Technique Gaz (PTG) : volume construit (maçonné) et fermé par une porte ou une trappe, réservé exclusivement aux matériels à gaz, y compris les compteurs.

Placard Technique Gaz Équipé (PTGE) : armoire multi-comptage préfabriquée en usine. Il est semblable à un PTG mais les règles régissant son implantation sont spécifiques.



Nota

Se référer aux fiches 21 « Placard Technique Gaz (PTG) » et 22 « Placard Technique Gaz Équipé (PTGE) » pour connaître l'ensemble des configurations possibles et spécificités d'implantation.